No.

Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251,

Ducharme Inc.

Le Code











PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 17 janvier 2024 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

Absent:

Aucun

2024-01-17/1386

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 17 JANVIER 2024

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H 07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-17/1387

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-17/1388

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 DÉCEMBRE 2023 soit approuvé avec la modification des séances que conseil du 14 février et du 17 avril, quel soit retirer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ





No de résolution

2024-01-17/1389

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1er au 31 décembre 2023;

Il est proposé par : Paul Germain

ET RÉSOLU:

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2023;

Folio 01932326:

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 21 855.44\$;
- ➤ Chèques portant les numéros 0001838 à 1853 inclusivement représentant un montant 21 902.41\$;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 59 033.82\$.

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-01-17/1390

ITEM 5

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

2024-01-17/1391

ITEM 6

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9H20

Monsieur Guy Lamothe

Président

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M Serge-Alexandre Tessier Directeur Général

Secrétaire Trésorier